

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

3 nouvelles aires protégées : près de 120 hectares de biodiversité !

Eastman, le 26 mai 2026 — Corridor appalachien et Conservation des vallons de la Serpentine (CVS), sont fiers d'annoncer la création de trois nouvelles aires protégées totalisant plus de 120 hectares. Ces projets ont pu être réalisés grâce à l'engagement des propriétaires privés ainsi qu'au soutien de partenaires financiers. La conservation à perpétuité de ces milieux naturels augmente la connectivité écologique tout en protégeant la biodiversité et les espèces en situation précaire.

« Ces nouvelles aires protégées représentent une richesse écologique indéniable. Chaque projet de conservation réalisé par des propriétaires privés fait une différence majeure pour la biodiversité régionale. L'équipe de Corridor appalachien tient à remercier chaleureusement les propriétaires qui ont contribué à ces projets », souligne Caroline Bisson, Codirectrice générale de Corridor appalachien.

SERVITUDE DE CONSERVATION DE 44,76 HECTARES AU LAC-BROME



D'une superficie de 44,76 hectares, l'aire protégée Foster, consentie par Mme Valérie Chaouche-Ramdane et M. Hubert Streicher-Méllangé à Corridor appalachien, constitue l'un des ajouts les plus significatifs réalisés récemment au réseau d'aires protégées de la région. Cette vaste propriété abrite de nombreuses espèces en situation précaire, ce qui en fait un site d'intérêt majeur pour la biodiversité. Les propriétaires préservent l'intégrité écologique de leur terrain pour toujours grâce à une servitude de conservation, contiguë à la Réserve naturelle Quilliams-Durrull. La valeur de leur

don est estimée à **120 000 \$**. Merci aux bailleurs de fonds pour ce projet, soit la Fondation de la Faune du Québec et Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Fonds de la nature du Canada.

Un écosystème d'importance

L'aire protégée Foster est principalement composée de milieux humides, dont des marais ainsi que des marécages arbustifs et arborescents. Elle se distingue par la présence d'une faune et d'une flore vulnérables, témoignant de la grande valeur écologique du site. Parmi les espèces d'intérêt figurent la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la petite chauve-souris brune. Le site abrite également des amphibiens et des reptiles sensibles, notamment la grenouille des marais et la tortue des bois. La diversité aviaire y est remarquable : 52 espèces y ont été recensées, dont la paruline du Canada et le pioui de l'Est, deux espèces reconnues comme indicatrices de milieux riches. Enfin, des espèces en situation précaire ont été répertoriées (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec), par exemple le méné d'herbe dans les milieux aquatiques confirme l'importance de ce territoire pour le maintien de la biodiversité et la qualité de l'eau du lac Brome.

NOUVELLE AIRE PROTÉGÉE DE 38 HECTARES À BOLTON-EST

À Bolton-Est, Mme Choquette et M. Laporte ont protégé **38,1 hectares** en plein cœur du massif forestier du mont Chagnon. Les propriétaires ont opté pour une servitude de conservation perpétuelle et les démarches ont été réalisées par **Conservation des vallons de la Serpentine** (CVS) et Corridor appalachien. « Cette propriété occupe une position stratégique pour la connectivité écologique du secteur », souligne Françoise Bricault, de CVS. Merci aux bailleurs de fonds pour ce projet, soit le gouvernement du Québec, par l'entremise du programme Accélérer la conservation dans le sud du Québec et Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Fonds de la nature du Canada. La valeur du don associé à ce projet est estimée à **190 000 \$**.

Une diversité remarquable

Cette aire protégée est dominée par les érables et les sapins baumier, tout en comprenant de nombreux milieux humides, tels que des marécages, des marais et des étangs. Elle abrite une remarquable diversité floristique et faunique. Quarante-trois espèces d'oiseaux y ont été recensées, dont la grive des bois et la paruline du Canada, deux espèces considérées comme précieuses au Québec. Les milieux humides de la propriété accueillent également une grande variété d'amphibiens et de reptiles, notamment la grenouille des marais, la salamandre sombre du Nord, la salamandre à quatre orteils, ainsi que la tortue des bois et la tortue peinte.

NOUVELLE AIRE PROTÉGÉE DE 37,95 HECTARES AU LAC PARKER À EASTMAN

Corridor appalachien, en collaboration avec **Conservation des vallons de la Serpentine**, annonce la protection d'un nouveau territoire naturel d'une superficie de **37,95 hectares**, situé en bordure du lac Parker. Ce don de terrain, évalué à **285 000 \$**, combiné à un soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds, permet de consolider un important noyau de conservation au cœur des Appalaches. Merci aux bailleurs de fonds pour ce projet, soit le gouvernement du Québec, par l'entremise du programme Accélérer la conservation dans le sud du Québec, Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Fonds de la nature du Canada, ainsi que U.S. Fish and Wildlife Service.

Une richesse écologique d'importance pour le lac

L'aire protégée comprend des marécages arborescents et arbustifs, des tourbières boisées ainsi qu'une tourbière ouverte, auxquels s'ajoutent des érablières rouges. La présence d'étangs et de marais complète cet ensemble, formant une véritable mosaïque de milieux humides qui soutient une biodiversité d'une grande valeur écologique. Le site abrite plusieurs espèces d'intérêt, dont certaines sont en situation précaire, notamment la petite chauve-souris brune, la paruline du Canada et la salamandre à quatre orteils. Il constitue également un site d'alimentation, de chasse et de nidification d'importance pour les insectivores aériens fréquentant le lac.

« Ces trois nouvelles aires protégées s'ajoutent au réseau d'aires protégées dans le Sud du Québec et s'inscrivent dans l'objectif de conserver 30 % des terres d'ici 2030 et assurer un corridor écologique pour la biodiversité. Ce sont des milieux naturels riches en biodiversité et uniques et c'est avec fierté que nous les protégerons pour toujours », souligne Caroline Bisson, Codirectrice générale de Corridor appalachien.

« La nature est au cœur de l'identité canadienne et notre approche en matière de conservation repose sur la collaboration. Nous sommes fiers de soutenir les efforts locaux, comme ceux menés par Corridor appalachien et Conservation des vallons de la Serpentine, pour préserver les milieux naturels qui nous sont chers et atteindre notre engagement de protéger 30 % des terres et des eaux au Canada d'ici 2030. »

– L'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

« La création de ces trois nouvelles aires protégées, portée par Corridor appalachien et Conservation des vallons de la Serpentine, constitue une avancée majeure pour l'Estrie et la protection du territoire. Elle renforcera la biodiversité et le bien-être des communautés, tout en démontrant la force de la collaboration entre propriétaires privés, communautés, partenaires de conservation et gouvernements. C'est ensemble que nous atteindrons l'objectif de protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030. »

– L’honorable Nathalie Provost, secrétaire d’État (Nature)

À PROPOS

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif œuvrant depuis 2002 sur le territoire des montagnes Vertes du Nord, un segment des Appalaches du sud du Québec. Sa mission est de consolider et de laisser en héritage un vaste corridor d’aires naturelles protégées à perpétuité. En réponse à la double crise du climat et de la biodiversité, Corridor appalachien, appuyé par ses partenaires de conservation, déploie une stratégie de conservation qui a permis de protéger à ce jour plus de 20 000 hectares à haute valeur écologique. corridorappalachien.ca

Le projet **Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)** est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d’intérêt écologique par le biais, notamment, de l’acquisition de territoires privés à des fins d’aires protégées et conservées et d’établissement de corridors écologiques. L’ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d’aires protégées en terres privées de même que l’accès à la nature pour la population. Les sommes investies pendant cinq ans dans l’ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelées, par CNC et ses partenaires, à d’autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

Le **Fonds de la nature du Canada** favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d’aires protégées et de conservation ainsi qu’au moyen d’initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Pour en savoir plus : Fonds de la nature du Canada - Canada.ca

La **Fondation de la faune du Québec** a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C’est grâce à la contribution de plus d’un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique. fondationdelafaune.qc.ca

Nature-Action Québec, un organisme à but non lucratif, a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l’application de meilleures pratiques environnementales. Depuis près de 40 ans, l’organisme œuvre avec les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires et les citoyens à la réalisation de projets concrets contribuant à améliorer l’environnement, la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population québécoise. Nature-Action Québec gère une contribution d’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) allouée dans le cadre du Fonds de la nature du Canada.

Le **Programme des dons écologiques** offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la Loi de l’impôt sur le revenu du Canada et la Loi sur les impôts du Québec, il procure d’importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d’une terre ou d’un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible, ci-après appelé le « bénéficiaire ». Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changementclimatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques/apercu.html>

— 30 —

CONTACT

Isabelle Stébenne
Directrice des communications et de la philanthropie
isabelle.stebenne@corridorappalachien.ca
514 755-4928